

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 27 juin 2017.

R É S O L U T I O N

2017-136

ADMINISTRATION

APPROBATION DES COMPTES POUR LE MOIS DE MAI 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis à la Commission la liste des déboursés pour la période du 1^{er} mai 2017 au 31 mai 2017, au montant de 76 881,40 \$, les listes des comptes à payer au 31 mai 2017, aux montants de 389 284,01 \$ et de 3 066,24 \$, de même que la liste des comptes à payer au 31 mai 2017 pour le projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud au montant de 103 537,44 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} mai 2017 au 31 mai 2017, au montant de 76 881,40 \$, les listes des comptes à payer au 31 mai 2017, aux montants de 389 284,01 \$ et de 3 066,24 \$, de même que la liste des comptes à payer au 31 mai 2017 pour le projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud au montant de 103 537,44 \$;

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire